



**Observatoire de l'Action Gouvernementale (O.A.G.) asbl**

*Siège social : Bujumbura -Burundi \* B.P.:3113 Bujumbura\_Tél.:22 21 88 20*

*E-mail:[oag@cbinet.net](mailto:oag@cbinet.net) \* Site Web:[www.oag.bi](http://www.oag.bi)*

## Etat de la gouvernance en commune Kayokwe en 2013

Bujumbura, décembre 2013



## Remerciements

Au terme de cette recherche, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale tient à remercier le Consultant, Pierre Bertrand BIHIZI, pour son apport précieux dans la réalisation de cette étude.

Ses remerciements vont également à l'endroit des membres du comité de pilotage en l'occurrence :

Honorable Jérémie KEKENWA, Sénateur, Natif de la Commune de Kayokwe et membre du comité de lecteurs de l'étude ;

Monsieur Onesphore NDUWAYO, Ex-Président de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale et membre du comité de pilotage de cette étude ;

Madame Marie BWIMANA, Trésorière de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale et membre du comité de pilotage de cette étude ;

Monsieur Déogratias NZUNOGERA, Chargé de Programmes à l'Observatoire de l'Action Gouvernementale et membre du comité de pilotage de cette étude.

Enfin, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale exprime sa profonde gratitude à l'endroit de l'ONG Développement et Paix pour son appui financier.



## Table des matières

N°	Matière	Page
	<b>Remerciement.....</b>	<b>3</b>
	<b>Table des matières.....</b>	<b>5</b>
	<b>Sigles et abréviations.....</b>	<b>7</b>
	<b>Résumé exécutif.....</b>	<b>9</b>
	<b>Recommandations.....</b>	<b>16</b>
<b>0.</b>	<b>Introduction générale.....</b>	<b>17</b>
0.1	Contexte et justification.....	17
0.2.	Objectifs de l'étude.....	18
0.2.1	Objectif global.....	18
0.2.2	Objectifs spécifiques.....	19
0.3	Résultats attendus.....	19
0.4.	Méthodologie.....	19
	<b>Chapitre I : Gouvernance politique et administrative.....</b>	<b>25</b>
1.	Gouvernance politique.....	25
1.1.1	Un conseil communal multicolore.....	25
1.1.2.	Des partis politiques qui cohabitent pacifiquement.....	25
1.1.3.	Des partis politiques qui s'ajustent pour 2015.....	26
1.2.	Gouvernance Administrative.....	26
1.2.1	Une administration acquise au principe de redevabilité.....	26
1.2.2.	Des chefs de zones qui travaillent dans des conditions déplorable.....	27
1.2.3	Un renforcement de l'autonomie dans la gestion des finances communales.....	28
1.2.4.	Un PCDC qui tarde à être mis en place.....	29

<b>Chapitre II. Gouvernance économique et sociale.....</b>	<b>30</b>
2.1. De la Gouvernance économique.....	30
2.1.1. une amélioration dans la collecte des taxes communales.....	30
2.1.2. Secteur agricole.....	32
2.1.3. Secteur de l'élevage.....	35
2.2. Gouvernance sociale.....	39
2.2.1. Secteur de la santé.....	39
2.2.2. Secteur de l'Education.....	51
<b>Chapitre III : Justice, sécurité, droits humains et libertés publiques.....</b>	<b>60</b>
3.1. Secteur de la justice.....	60
3.1.1. Un tribunal de résidence qui n'a pas de locaux propres.....	60
3.1.2. Enfin une autonomie de gestion au Tribunal de résidence...	61
3.2. Secteur de la sécurité.....	62
3.2.1. Une bière qui cause toujours des ravages.....	62
3.2.2. Une police de proximité sans moyens de fonctionnement.....	62
3.3. Droits humains et libertés publiques.....	63
3.1.1. La société civile se mobilise contre les violences faites aux jeunes filles et aux femmes.....	63
<b>Conclusion.....</b>	<b>67</b>
<b>Recommandations.....</b>	<b>69</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>71</b>

## **Sigles et abréviations utilisés**

APPRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues.
CAM	: Carte d'Assistance Médicale
CDF	: Centre de Développement Familial
CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front Pour la Défense de la Démocratie
CNTB	: Commission Nationale des Terres et Autres Biens
CONAPES	: Conseil National du Personnel de l'Enseignement Secondaire
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CTB	: Coopération Technique Belge
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
ENS	: Ecole Normale Supérieure
FNL	: Forces Nationales de Libération
FORSC	: Forum pour le Renforcement de la Société Civile
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
GIZ	: Agence allemande de Coopération Internationale pour le Développement
IPA	: Institut de Pédagogie Appliquée
IPPTE	: Initiative des Pays Pauvres et Très Endettés
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
MRC	: Mouvement pour la Réhabilitation du Citoyen
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et le Développement
OAG	: Observatoire de l'Action Gouvernementale.
OLUCOME	: Observatoire de lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques.
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
OPJ	: Officier de Police Judiciaire

P.N.S.E.B	: Programme National de Subvention des Engrais au Burundi,
PAI (ou PIA)	: Plan Annuel d'Investissement ou Plan d'Investissement Annuel
PCDC	: Plan Communal de Développement Communautaire
PLUVIF	: Projet de Lutte contre les Violences faites aux Jeunes Filles et Femmes
PRADECS	: Projet d'Appui au Développement Communautaire et Social
PRODEMA	: Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles au Burundi
PV	: Procès-verbal
RENAJES	: Réseau National des Jeunes
RTNB	: Radio-Télévision Nationale du Burundi
SLEB	: Syndicat Libre des Enseignants du Burundi
SP/REFES	: Secrétariat Permanent de suivi des Réformes Economiques et Sociales
TPS	: Technicien de Promotion de la Santé
UPD	: Union pour la Paix et le Développement du Burundi
UPRONA	: Unité pour le Progrès National
VBG	: Violences basées sur le Genre

## Résumé exécutif

L'analyse de l'état de la gouvernance en commune Kayokwe montre que des avancées significatives ont été faites pendant ces deux dernières années. Alors que le dernier rapport d'observation de la gouvernance montrait certaines lacunes en matière politique, administrative économique et sociale ; mais aussi dans le domaine sécuritaire et de droits humains, on observait un engagement manifeste des autorités administratives de la commune dans le souci d'asseoir une bonne gouvernance dans cette commune. C'est effectivement cet engagement qui a fait que dans l'évaluation des performances des communes réalisée par le Ministère en charge du développement communal au mois d'octobre 2013, la commune Kayokwe se classe la première au niveau de la province Mwaro, ex-æquo avec Gisozi ; tandis que les mêmes communes occupent la deuxième et la troisième places au niveau nationale. Elles sont à encourager pour aller de l'avant.

Parmi ces avancés, nous pouvons citer le fonctionnement des partis politiques qui s'ajustent pour se préparer aux élections de 2015. Des réunions sont librement organisées pour mettre en place, compléter ou redynamiser leurs organes dirigeants à la base.

Pour ce qui est de la gouvernance administrative, les autorités communales ont adopté le principe démocratique de redevabilité. Actuellement, des réunions sont régulièrement organisées de la colline jusqu'au niveau communal. Elles sont sanctionnées par des procès-verbaux qui sont classées au secrétariat de la commune.

Dans ces réunions, les chefs de collines et même les chefs de zones sont appuyés par les conseillers techniques. Les questions traitées sont principalement la sécurité et le développement.

Cependant, le renforcement des capacités des membres des conseils de collines en matière d'organisation et de rédaction des PV s'avère nécessaire.

Alors que la zone est considérée comme une circonscription administrative qui joue le rôle intermédiaire entre la commune et la colline de recensement, l'état des bureaux des chefs de zones est pitoyable. Plusieurs bureaux des chefs de zones sont en ruine ou n'existent pas.

Un autre défi qui n'est pas le moindre est la mise en place d'un Plan communal de développement communautaire. Alors que la loi communale prévoit la mise en place d'un PCDC de 4 ans issu des desideratas de toute la population, la commune Kayokwe n'en a pas actuellement. Afin de ne pas naviguer à vue, la commune compte élaborer et utiliser un PAI 2014 qui sera intégré plus tard dans le prochain PCDC. Cette solution intermédiaire évite certes une navigation à vue dans la gestion de la commune mais un PAI doit découler d'un PCDC. Il constitue en effet une partie de ce dernier pour une période d'une année.

D'après les responsables administratifs de la commune, des consultations pour la collecte des desideratas des uns et des autres sont déjà terminées. Tous les comités ont été mis en place et la GIZ a promis d'appuyer la commune dans la mise en place du nouveau PCDC.

En matière de gouvernance économique et social, la commune devra surtout contribuer pour l'amélioration des conditions d'apprentissage dans les nouvelles écoles fondamentales.

Des améliorations de la gouvernance sont à signaler néanmoins. Dans le rapport d'observation de la gouvernance produit au mois de décembre 2012, des critiques négatives avaient été émises sur ce qui a été appelé « ingérence illégale du gouverneur dans la gestion des fonds de la commune ». A l'époque, le gouverneur de province Mwaro devait en effet signer obligatoirement sur les chèques de la commune avant tout retrait.

Aujourd'hui cette pratique illégale n'existe plus. Pour exercer le contrôle que lui confère la loi communale sur la gestion du budget, il signe sur une fiche de retrait.

Le système de collecte des taxes communales a été aussi amélioré. Alors que l'on déplorait que ce soient les élus collinaires qui effectuaient ce travail de collectes des taxes communales, ce travail est aujourd'hui réalisé par deux percepteurs élus par la population. Ils sont payés au prorata des taxes collectées à raison de 8%. Les administratifs locaux, eux, n'assurent que l'encadrement de ces percepteurs. Il est attendu que les fuites seront désormais minimisées.

Il convient de rappeler que le chef-lieu de la commune ne dispose pas encore de l'électricité. Cette situation est inexplicable puisqu'il y a de nouveaux quartiers qui naissent non loin du bureau communal mais qui sont en cours d'électrification.

En matière agricole, le repeuplement du cheptel bovin bat son plein. Deux projets à savoir le PRODEMA et l'IPPTE continuent la distribution des vaches de race frisonne à la population. Jusqu'au mois de septembre 2013, 155 vaches femelles et 7 taureaux avaient été distribués.

Cependant l'agronome communal de Kayokwe signale que la productivité de certaines vaches données à la population n'est pas satisfaisante.

Pendant les premiers jours, le PRODEMA donnait des tourteaux et des antibiotiques aux bénéficiaires de ces vaches. Cet appui ayant cessé, le paysan se trouve incapable d'acheter ces médicaments et de nourrir efficacement la vache reçue. La conséquence est la faible productivité.

Dans la province de Mwaro, il existe un service d'aménagement du territoire qui enregistre peu de demandeurs de certificats de conformité pour bénéficier des titres de propriété. Pourtant les litiges fonciers sont nombreux et l'enregistrement des propriétés foncières serait une des solutions à ce

problème. Pour réduire le nombre de conflits fonciers, la population devrait être sensibilisée sur l'importance de l'enregistrement de toutes les propriétés foncières privées. En plus, le Ministère ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions devait améliorer les conditions de travail du personnel affecté dans les provinces et communes en lui dotant des moyens de déplacement.

La gouvernance sociale en commune Kayokwe est caractérisée par des problèmes découlant de l'instauration du nouveau système éducatif par le gouvernement, à savoir l'école fondamentale. Même si c'est un programme du gouvernement, les collectivités locales peuvent contribuer pour améliorer les conditions d'apprentissage dans les nouvelles écoles fondamentales.

En créant l'école fondamentale, le gouvernement veut préparer les jeunes à pouvoir se prendre en charge après la formation de base. Même si l'idéal est bon, le programme n'a pas été bien préparé et il risque de ne pas être productif. A voir les conditions dans lesquelles les enfants apprennent, il y a à craindre que la première promotion soit sacrifiée.

C'est d'abord un programme surchargé pour deux enseignants seulement sans suppléant. La plupart de ces derniers sont aussi des non qualifiés. Le matériel didactique manque de façon criante surtout les livres sans oublier des bancs pupitres. Selon la Direction communale de l'enseignement, 500 bancs pupitres et 500 livres manquaient jusqu'au mois d'octobre 2013.

Dans le domaine de la santé, depuis le mois de mai 2012, le gouvernement a instauré une nouvelle carte d'assistance médicale pour permettre à la population sans autre forme de mutualité médicale de se faire soigner à moindre coût. Cette carte coûte 3000F par an et permet de se faire soigner en payant seulement 20% du coût total des soins et des services médicaux. Cependant, plusieurs difficultés se posent quant au fonctionnement de la carte. Les responsables des structures de soins contactés sur place se lamentent en disant que le gouvernement ne rembourse pas les factures à leur juste valeur.

Toujours en matière de santé, les centres de santé implantés dans la commune Kayokwe souffrent d'une insuffisance du personnel. Selon les normes du PNDS (Plan national de développement de la santé), chaque centre de santé devrait avoir au moins deux infirmiers A2, trois infirmiers de niveau A3, un laborantin et un technicien de promotion de la santé. Or rares sont les centres de santé qui ont un personnel remplissant ces critères.

L'ambulance du district sanitaire de Kibumbu ne fonctionne pas faute de carburant. L'une des solutions serait de sensibiliser la population afin de donner une contribution en guise de solidarité communautaire et l'administration serait à pied d'œuvre pour le faire.

L'évaluation de la mise en œuvre du financement basé sur la performance (F.B.P) à l'endroit des intervenants en matière de santé à différents niveaux montre de bons indicateurs de résultats dans le district sanitaire de Kibumbu. Parmi ces indicateurs, le taux des consultations prénatales a connu une nette amélioration au cours de ces 3 dernières années jusqu'à atteindre 75% par rapport aux cibles. Malheureusement, le taux d'accouchements assistés reste faible. Il n'est que de 25%.

Beaucoup de femmes continuent à accoucher à la maison ou chez des accoucheuses traditionnelles au lieu d'accoucher dans les différentes structures sanitaires agréées. Les autorités sanitaires et administratives devaient continuer la sensibilisation de la population en général et des femmes en particulier afin de changer certaines mentalités. Ainsi aura-t-on évité certains cas de mortalité néonatale voire des cas d'infections qui découleraient de ces conditions hors normes dans lesquelles les femmes accouchent.

Un autre défi à relever concerne l'hygiène qui laisse à désirer en commune Kayokwe. Beaucoup de ménages ne disposent pas de latrines. Il en est de même pour plusieurs lieux publics comme les bureaux de zones, les stades de Kigutu, de Kibumbu, etc. Pire encore, les latrines du marché moderne du centre Mwaro ne sont pas fonctionnelles par manque d'eau. Toutes les

installations sont là mais la commune ne paye pas la facture de la REGIDESO. Le centre Mwaro n'a pas de robinet public fonctionnel et certains détenteurs des restaurants, des barbecues et d'autres utilisent l'eau des marais et des rivières.

Dans le secteur de la justice, le tribunal de résidence de Kayokwe n'a toujours pas de locaux propres. Il utilise des bureaux exigus qui lui sont prêtés par la commune.

Les bureaux des magistrats et la greffe qui appartenaient à la Régie communale de l'eau ont été retirés à ce tribunal et la commune a mis à la disposition du tribunal 3 petites salles d'environ 9m<sup>2</sup> chacune. Une salle sert de bureau de la présidente, une autre pour 7 magistrats tandis que la troisième abrite la greffe, elle-même constituée de 4 greffiers et sert en même temps d'archivage.

Toutefois, il convient de se réjouir de l'autonomie de gestion qui a été accordée à tous les tribunaux de résidence du pays. En effet, depuis le mois d'août 2013 la gestion est confiée à un comité local de justice composé du Conseiller technique de l'administrateur en charge des questions administratives et sociales qui assure la présidence du comité. Le président du tribunal est son vice-président tandis que le greffier-caissier est secrétaire. Les autres membres sont le juge du Tribunal de résidence élu par ses pairs et un représentant de la société civile élu parmi les membres œuvrant dans le domaine de la justice et des droits de l'homme. Ce comité gère les recettes en fonction des besoins exprimées par le tribunal.

En matière de sécurité, la bière dite « umunanasi » continue à être la principale source d'insécurité au moment où un texte interdisant ce type de boissons tarde à venir.

Le poste de police en commune Kayokwe connaît beaucoup de difficultés liées au manque de local de travail adéquat. Il est hébergé dans une maison en ruine dont le toit est perméable à la pluie. Les documents sont

régulièrement mouillés par les eaux de pluie. Ledit poste de police connaît aussi un manque de moyens de fonctionnement. Il arrive qu'un plaignant achète lui-même le papier pour la confection du procès-verbal.

Par rapport aux Droits Humains et au respect des libertés publiques, des cas de violences faites aux jeunes filles et aux femmes existent bel et bien en commune Kayokwe. Même si certaines associations essaient d'organiser des séances de formation et de sensibilisation, il existe une persistance des cas de violences basées sur le genre.

Les libertés publiques sont respectées en commune Kayokwe. Les organisations de la société civile, de même que les partis politiques affirment travailler et s'exprimer librement. Il manque néanmoins l'initiative de les associer dans le suivi du fonctionnement et de la gestion de la commune.

Selon l'article 15 de la Loi Communale, les organisations de la société civile doivent être invitées au moins une fois l'an dans une réunion ouverte du Conseil Communal pour informé de manière transparente sur la situation politique, sociale et économique prévalant dans la commune et ses perspectives d'avenir. La loi leur autorise à ce moment de poser des questions et de proposer des solutions à certains problèmes. Ainsi auront-elles l'occasion de contribuer au développement de la commune.

En bref l'état de la gouvernance en commune Kayokwe s'est nettement amélioré sur plusieurs points de vue. La population devrait cependant comprendre que le développement de la commune viendra d'elle-même. Ce message est lancé surtout aux intellectuels natifs de cette commune qui doivent servir d'exemples à ceux qui n'ont pas été à l'école. La mobilisation de tout le monde s'impose pour la construction de certaines infrastructures publiques comme les bureaux des chefs de zones.

## **Recommandations**

### **A. Au gouvernement**

- Doter les écoles fondamentales du matériel didactique nécessaire et des bancs pupitres ;
- Evaluer à mi-parcours l'efficacité de la Carte d'Assistance Médicale et corriger les lacunes qu'elle présente ;
- Construire des locaux pour le tribunal de résidence de Kayokwe.

### **B. A l'administration communale**

- Accélérer le processus de mise en place du PCDC ;
- Mobiliser la population pour la construction des bureaux des chefs de zones ;
- Mobiliser la population pour faire enregistrer les propriétés foncières ;
- Sensibiliser les ménages pour le creusage des latrines ;
- Sensibiliser les femmes enceintes pour accoucher dans les structures de santé ;
- Sensibiliser la population pour éradiquer les violences basées sur le genre ;
- Prendre des mesures pour accélérer la mise en valeurs des parcelles distribuées dans le village de Gihinga ;
- Payer la facture de la REGIDESO afin de permettre l'ouverture des robinets d'eau au marché du chef-lieu de la province Mwaro.

### **C. A la REGIDESO**

- Electrifier le chef-lieu de la commune Kayokwe et ses environs.

## **0. Introduction générale**

### **0.1. Contexte et justification**

L'OAG prévoit depuis 2006, dans ses plans opérationnels, de présenter chaque année un rapport d'observation portant sur la gouvernance au Burundi. Et depuis l'année 2009, il a prévu de présenter deux rapports d'observation sur la gouvernance, l'un après la fin du premier semestre et l'autre à la fin de l'année. A partir de l'année 2011, en plus de ces deux rapports d'observation de la gouvernance au niveau national, l'OAG a commencé à produire des rapports d'observation de la gouvernance au niveau local. Ils portent sur les aspects de la gouvernance politique, administrative, économique et sociale mais aussi traite les questions de justice et de droits humains.

Au début de l'année 2013, avec l'aide de l'ONG Développement et Paix, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale a mis en place deux noyaux d'observation de la gouvernance en commune Kayokwe.

La mission principale de ces noyaux d'observation de la gouvernance au niveau local consiste à la collecte des données nécessaires pour la rédaction du rapport d'observation de la gouvernance au niveau local.

En se référant à la fiche d'observation de la gouvernance, sur laquelle ils ont été formés, ils produisent régulièrement des rapports mensuels d'observation de la gouvernance dans cette commune à partir du mois de janvier 2013.

L'Observatoire de l'Action Gouvernementale a produit un rapport d'observation de la gouvernance dans cette commune de Kayokwe au mois de décembre 2012. Le présent rapport est réalisé dans ce contexte et constitue une sorte d'évaluation de l'état de la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le rapport produit en 2012.

Les éléments que ce rapport contient sont le résultat d'une descente sur terrain qui a permis d'observer et de mener des entretiens avec les administratifs à la base, les représentants des différents services déconcentrés de la commune mais aussi la population elle-même. La compilation des informations collectées a permis la production de ce rapport qui retrace l'état actuel de la gouvernance en commune Kayokwe.

C'est donc un rapport d'évaluation du pas franchi, depuis le dernier rapport en matière de gouvernance politique, administrative, social et économique. Ce rapport fait aussi un tour d'horizon de la situation sécuritaire et des droits humains. Il se termine par des recommandations.

Au final ce rapport d'observation de la gouvernance servira d'outil de plaidoyer en direction des responsables administratifs et des membres des organisations de la société civile à la base de la commune de Kayokwe. Des séances de plaidoyer ont été également organisées à Bujumbura à l'intention des hauts cadres de l'administration, de la société civile et des parlementaires ressortissants de la circonscription de la province Mwaro.

Tout a été fait dans le but d'améliorer la gouvernance en commune Kayokwe et de capitaliser les avancées significatives enregistrées au cours de ces dernières années.

## **0.2. Objectifs de l'étude**

### **0.2.1 Objectif global**

L'objectif global de cette étude est de contribuer à la promotion d'une bonne gouvernance politique, administrative, économique et sociale fondée sur des valeurs et des pratiques d'intégrité et de transparence dans la gestion des affaires publiques au niveau local.

### **0.2.2 Objectifs spécifiques**

- Faire une analyse approfondie des aspects de la gouvernance politique, administrative, économique et sociale qui caractérisent la gestion de la commune Kayokwe ;
- Dégager des forces et des faiblesses de la gouvernance au niveau de la commune Kayokwe ;
- Faire des propositions de solutions pour asseoir une gouvernance juste et démocratique au niveau de la commune Kayokwe.

### **0.2.3 Résultats attendus**

- Une analyse approfondie est faite sur les aspects de la gouvernance politique, administrative, économique et sociale qui caractérisent la gestion de la commune Kayokwe;
- Des forces et des faiblesses de la gouvernance sont dégagées au niveau de la commune Kayokwe ;
- Des propositions de solutions sont formulées pour asseoir une gouvernance juste et démocratique au niveau de la commune Kayokwe.

## **0.3.Méthodologie**

La méthodologie de travail a emprunté le chemin normal d'une enquête normative. Il a fallu collecter et scruter les documents utiles pour la recherche, mener des entretiens avec des personnes ressources capables de donner des informations sur la gouvernance en commune Kayokwe. La dernière étape a été la rédaction de ce rapport sur base des données recueillies.

### **0.3.1. Collecte des données disponibles sur le fonctionnement de la commune**

Dans une première étape, une collecte des données disponibles sur la gouvernance en commune de Kayokwe a été faite. Ces données ont été obtenues à travers essentiellement la consultation du Plan Communal de Développement Communautaire de la commune (PCDC expiré depuis le mois d'août 2013), du Programme annuel d'investissement (PAI) de l'année 2012 ainsi que des différents rapports qui ont été élaborés depuis l'adoption de la politique de décentralisation en 2005.

Les textes de lois et règlements ainsi que la politique sectorielle de décentralisation de l'administration des communes ont été également consultés pour identifier le cadre légal du fonctionnement de la commune.

Il s'agit principalement de la Constitution de la République du Burundi, de la Loi communale, du manuel des procédures administratives et financières des communes, de la lettre de politique nationale de la décentralisation et du développement communautaire, le manuel d'évaluation des performances de la commune ainsi que le Document de Politique Nationale de décentralisation. Nous avons aussi revisité le rapport d'observation de la gouvernance produit l'année dernière sur cette même commune.

### **0.3.2. Entretien avec différents responsables locaux, des organisations de la société civile ainsi que des particuliers**

La collecte d'informations a été accompagnée par des entretiens avec différents responsables impliqués dans l'administration communale, le personnel technique et les chefs des services déconcentrés œuvrant dans cette commune. L'objectif de ces entretiens était de tâter le pouls de la conception et des réalisations en matière de gouvernance dans cette commune de Kayokwe. L'entretien s'est basé sur un questionnaire élaboré sur base d'une grille de lecture consensuelle d'observation de la gouvernance disponible à l'OAG.

### **0.3.3. Analyse des données collectées et rédaction du rapport**

Les données recueillies à travers les documents et les entretiens menés ont été compilées pour rechercher un lien entre les objectifs et les réalisations en matière de gouvernance politique et administrative, sociale et économique ainsi que la situation qui prévaut dans la commune Kayokwe en matière de justice, des Droits de l'Homme et des libertés publiques. Une analyse critique des données synthétisées de la gouvernance en commune Kayokwe, sous forme d'observations conséquentes aux différentes informations obtenues a été faite

Les informations reçues à travers les différents entretiens avec les responsables communaux et d'autres ont permis de dégager notamment des conclusions sur la situation de la gouvernance en commune Kayokwe. Tous ces éléments ont permis la rédaction du rapport final sur l'état de la gouvernance à l'état actuel.

## **0.4. Présentation générale de la commune Kayokwe <sup>1</sup>**

### **0.4.1. Situation géographique**

La commune Kayokwe qui est l'une des 6 communes qui composent la province Mwaro couvre une superficie de 118.7 km<sup>2</sup>.. Elle s'étend principalement sur la région naturelle de Kirimiro sauf quelques collines telles (Maramvya, Rutyazo et Gihinga) qui sont à cheval entre le Kirimiro et le Mugamba.

---

<sup>1</sup> Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale, Monographie de la Commune, Septembre 2006, 108p

Le climat y est de type tropical « humide et tempéré » dans la partie des hauts plateaux. Il est rude dans le Mugamba et plus doux dans le Kirimiro.

Les précipitations moyennes annuelles sont de 1.200 à 2000 mm avec une température moyenne annuelle de 14°C-20°C.

Le relief de la commune Kayokwe est accidenté. Il est caractérisé par un massif montagneux avec une altitude variant entre 1500 et 2000 m composée de pentes relativement fortes. Le réseau hydrographique est important avec comme rivières Mushwabure, Waga et Kayokwe

#### **0.4.2 .Organisation administrative**

La commune Kayokwe est découpée en 24 collines de recensement regroupées en 4 zones comme le tableau suivant le montre :

<b>Zones</b>	<b>Collines de recensement</b>
1. Gatwe	1. Bwakira
	2. Kanyami
	3. Mago
	4. Nyagitongati
	5. Nyamugari
	6. Rwuya
2. Kayokwe	7. Benja
	8. Kibogoye
	9. Musama
	10. Ruramba
	11. Rusivya
	12. Ruvumu
	13. Saswe
3. Muyebe	14. Bisoro
	15. Gitunga
	16. Kibenga-Migende
	17. Kibenga-Murehe
	18. Muyebe

	19. Nyakibari
	20. Rwankangoma
4. Mwaro	21. Gihinga
	22. Maramvya
	23. Ngara
	24. Rurtyazo

#### 0.4.2. Situation socio-économique

##### *La population*

Selon les données du troisième recensement<sup>2</sup> général de la population et de l'Habitat de 2008, la commune Kayokwe a une population de 49 127 dont 23 380 femmes et 25 747 hommes. En matière de population et par rapport à d'autres communes de la même province Mwaro, cette commune vient en troisième position après Nyabihanga et Ndava avec une densité moyenne de 413.9 habitants/km<sup>2</sup>.

La population de la commune Kayokwe est composée à majorité de jeunes de moins de 25 ans qui représentent 65% de sa population.

##### *- Une population qui vit principalement de l'agriculture*

L'agriculture dans la commune Kayokwe constitue la principale activité qui occupe plus de 90% de la population. Cependant, elle ne suffit pas à assurer l'autosuffisance des conditions de vie décentes à une majorité de la population. Ceci explique l'exode rural massif de jeunes actifs ruraux.

Le système foncier est étroitement lié aux structures sociales familiales (lignage). La coutume concède aux seuls héritiers masculins le droit d'usage

---

<sup>2</sup> Résultat du troisième Recensement général de la population et de l'Habitat, 2008 (<http://www.paris21.org/sites/default/files/BURUNDI-population-2008.PDF>)

de la terre familiale, en vue d'assurer la continuité du droit à la propriété et la mise en valeur des terres, mais aussi pour faire face à la pression démographique de plus en plus forte.

Cette agriculture qui reste traditionnelle est souvent soumise aux aléas climatiques, et ses rendements restent faibles malgré l'utilisation des fertilisants.

## **Chapitre I : Gouvernance politique et administrative**

Ce chapitre présente les caractéristiques politiques et administratives des différents organes légaux de la commune Kayokwe, leurs forces et faiblesses ainsi que des propositions de solutions pour améliorer la gouvernance politique et administrative.

### **I.1 Gouvernance politique**

#### **I.1.1. Un conseil communal multicolore**

La commune Kayokwe dispose de tous les organes reconnus légalement aux communes à savoir un Administrateur et un Conseil communal élu. Toutes les 24 collines de recensement sont dotées des Conseils de collines. Les élections communales de 2010 ont permis la mise en place d'un Conseil communal constitué de 15 membres issus de six partis politiques qui sont le CNDD-FDD, l'UPRONA, le FNL, le MSD, SAHWANYA-FRODEBU ainsi que le MRC.

Huit membres du Conseil communal sont issus du CNDD-FDD (53%) auquel appartient l'administrateur communal. Les 7 autres membres proviennent de 5 autres partis politiques où le MSD et le FNL viennent en première position avec deux sièges chacun, tandis que l'UPRONA, le MRC-Rurenzangemero et le FRODEBU disposent chacun d'un seul siège. Les femmes occupent 5 sièges au conseil communal soit un pourcentage de 33,3 %.

#### **I.1.2. Des partis politiques qui cohabitent pacifiquement**

Jusqu'à présent, les membres du conseil communal de Kayokwe, qu'ils soient du parti au pouvoir ou des partis d'opposition se félicitent du climat d'entente qui caractérise les débats au sein dudit conseil.

Contrairement aux conflits entre jeunes des différents partis politiques rapportés ici et là dans d'autres communes du pays, aucune agression basée sur des mobiles politiques n'a jusqu'à présent été signalée en commune Kayokwe. La guerre des drapeaux n'existe pas non plus dans cette commune. Les partis se respectent mutuellement et cohabitent pacifiquement.

### **I.1.3. Des partis politiques qui s'ajustent pour 2015**

Après les élections de 2010 l'activité politique en commune de Kayokwe a été caractérisée par une léthargie politique mais plusieurs partis commencent à se réveiller en redynamisant leurs organes dirigeants à tous les niveaux. Visiblement, les partis politiques se réajustent pour se préparer aux élections de 2015. Des réunions sont régulièrement organisées et connaissent quelques fois la participation des dirigeants du parti au niveau national. Les organisations politiques visibles sur terrain en commune Kayokwe sont principalement le CNDD-FDD, l'UPRONA, le M.R.C, le M.S.D, le SAHWANYA FRODEBU, le FRODEBU NYAKURI, l'UPD ZIGAMIBANGA et le FNL.

Les représentants de ces partis rencontrés affirment ne pas connaître de difficultés pour organiser ces réunions. Il ne suffit que d'informer l'autorité administrative et les services de sécurité, a dit un des représentants de ces partis.

## **I.2 Gouvernance Administrative**

### **I.2.1. Une administration acquise au principe de redevabilité**

L'enquête menée dans cette commune de Kayokwe montre que l'administration, depuis le chef de colline jusqu'à l'administrateur, en passant par le chef de zone respecte la loi communale en matière de réunions. La Loi communale en son article 12 prévoit une réunion du conseil communal au moins une fois par trimestre en session ordinaire.

Les rapports classés à la commune montrent que cette exigence légale est respectée. Les réunions du conseil communal de Kayokwe se tiennent régulièrement et la dernière en date a été tenue au mois de septembre 2013. Les procès verbaux sont classés. Il en est de même pour les conseils de collines. Là aussi les procès-verbaux des réunions sont dûment classés au secrétariat de la commune.

Concernant les réunions avec la population, l'administrateur communal, les chefs de zones et les chefs de collines sont quelques fois épaulés par les conseillers techniques de l'administrateur dans l'organisation de ces rencontres. Les questions traitées sont principalement la sécurité et le développement.

Cependant, l'administration devrait organiser des séances de renforcement des capacités des membres des conseils de collines surtout en matière d'organisation des réunions et de rédaction des procès-verbaux. En effet, certains procès-verbaux pris lors des réunions des conseils de collines sont de style descriptif et on n'y décèle pas facilement les décisions ou les conclusions qui y sont issues.

En outre, les différents PV des réunions organisées par les chefs de collines ou chefs de zones ne sont pas portés à la connaissance de la population par voie d'affichage. Ceci n'est pas encore une pratique en commune Kayokwe.

### **I.2.2. Des chefs de zones qui travaillent dans des conditions déplorables**

Alors que la zone est considérée comme une *circonscription administrative intermédiaire entre la commune et la colline de recensement ou le quartier*<sup>3</sup>, des bureaux des chefs de zones sont dans un état pitoyable. Il est même difficile de croire que ce sont des bureaux faits pour accueillir la population.

---

<sup>3</sup> Article 4 de la Loi communale promulguée le 25 janvier 2010

Une partie de la toiture du bureau de la zone Muyebe qui semblait être en bonne état vient d'être emporté par le vent. Le chef de zone Gatwe travaille dans une petite maisonnette en ruine, conçue au départ pour servir de bistrot et actuellement louée à un particulier par la commune à raison de 5000F par mois. Son toit est perméable et des dossiers sont régulièrement mouillés par les eaux de pluies. Son équipement est fait de deux petits bancs et une chaise.

Le chef de zone Kayokwe n'a pas de bureau. Il se bouscule avec les autres membres du personnel communal au chef-lieu de la commune. L'administration doit tout faire pour changer cette situation, notamment en mobilisant la population à cet effet. En attendant, l'administration louerait des maisons à moindre coût mais assez convenables qui serviraient de bureaux de ces chefs de zones.

### **I.2.3. Un renforcement de l'autonomie dans la gestion des finances communales**

Le rapport d'observation de la gouvernance produit au mois de décembre 2012, avait émis des critiques négatives sur ce qui a été appelé « ingérence illégale du gouverneur dans la gestion des fonds de la commune ». Le gouverneur de province devait, en effet, signer obligatoirement sur les chèques de la commune avant.

Actuellement, cette pratique n'est plus de mise dans toutes les communes de la province Mwaro. Le gouverneur ne signe plus sur les chèques mais signe plutôt sur une fiche de retrait.

En cas d'absence, le gouverneur autorise le retrait par téléphone à la banque afin d'éviter une paralysie des activités communales. Ainsi joue-t-il son rôle de contrôle plutôt que d'ingérence.

Même si l'administrateur de la commune Kayokwe salue cette évolution, elle trouve que la pratique devait être abandonnée carrément. Pour elle, si le

gouverneur veut contrôler le mouvement des fonds communaux et permettre en même temps le bon fonctionnement des services des communes, il peut déléguer ses pouvoirs à l'un ou l'autre conseiller pour signer à sa place sur la fiche en son absence, précise Madame l'administrateur de la commune Kayokwe.

#### **I.2.4. Un retard dans l'élaboration d'un nouveau PCDC 2014-2018**

Avec l'appui du PRADECS, un plan communal de développement communautaire avait été élaboré en 2008 pour 4 ans en commune Kayokwe. Ledit plan a expiré au mois d'août 2013. Au moment de la production de ce rapport, un nouveau PCDC n'est toujours pas disponible.

Afin d'éviter de naviguer à vue, la commune compte élaborer et utiliser un PAI 2014 qui sera intégré plus tard dans le prochain PCDC. Le PAI étant une partie du PCDC, cette solution semble ne pas être la mieux indiquée.

Mais qu'à cela ne tienne, il est plus qu'urgent d'élaborer un PCDC dans les meilleurs délais. D'après les responsables administratifs de la commune, des consultations pour la collecte des desideratas des uns et des autres sont déjà terminés. Tous les comités ont été mis en place et la GIZ a promis d'appuyer la commune dans la formulation du prochain PCDC.

Pendant la rédaction de ce nouveau PCDC, la commune Kayokwe devra éviter d'être trop ambitieuse et tenir compte des ressources mobilisables.

Dans la quasi-totalité des communes du pays, les PCDC première génération n'étaient que des inventaires des besoins. Il y a moyen de rectifier le tir en proposant comme priorité les activités urgentes et réalisables. Notez que le budget était réalisé à 72% en recettes jusqu'au mois d'octobre 2013.

## **Chapitre II. Gouvernance économique et sociale**

Ce chapitre traite en première lieu de la situation économique de la commune Kayokwe, des forces et des faiblesses de son économie et du respect des principes de gestion transparente des ressources communales. En deuxième lieu, le chapitre traite des aspects sociaux avant de formuler des propositions de solutions pour améliorer la gouvernance économique et sociale dans la commune.

### **II.1. De la Gouvernance économique**

#### **II.1.1. Une amélioration dans la collecte des taxes communales**

Les ressources financières de la commune proviennent principalement des taxes sur les ventes de produits dans les marchés, des recettes sur les services rendus par la commune, des amendes et des impôts. De manière indicative, les ressources proviennent de ce qui suit :

- Les impôts sur les propriétés de biens ou d'animaux ;
- Les impôts sur les activités (marchés, magasins, bistrot, restaurants, kiosques, dépôts etc.) ;
- Les taxes sur les produits spécifiques (boissons locales) ;
- Les taxes spécifiques liées aux activités de services ;
- Les droits administratifs ;
- Les produits des amendes administratives ;
- L'exploitation des carrières, du sable et moellon ;

En ce qui concerne les marchés, la commune Kayokwe dispose de trois marchés dont celui de Mwaro qui génère plus de taxes que les deux autres, Rushuru et Gatwe. Celui de Rushuru vient d'être réhabilité.

Il sied de rappeler que le rapport d'observation de décembre 2012 avait déploré le fait que ce soient les élus collinaires qui effectuaient la collecte

des taxes. Actuellement, deux percepteurs par colline ont été engagés pour faire ce travail. Ils se relaient et sont payés sur base des taxes collectées à raison de 8 pourcent. Les administratifs n'assurent que l'encadrement de ces percepteurs.

C'est une bonne innovation parce qu'il avait été constaté que les chefs de collines mettaient beaucoup plus d'efforts dans ce travail de collecte des taxes, surtout le jour du marché, plutôt que de répondre aux sollicitations de la population. Cette innovation aurait permis de réduire les détournements, la corruption ainsi que les non-perçus.

### **//.1.2. Un bureau communal toujours sans électricité**

La commune Kayokwe dispose d'un bâtiment administratif de 13 bureaux et d'une salle de réunion. Elle héberge même certains services déconcentrés tels l'Agriculture, l'Elevage, l'Education, l'Environnement et la Justice.

Cependant, le manque de courant électrique ne favorise pas la saisie et le traitement des dossiers dans les délais convenables. La commune dispose de 5 ordinateurs qui sont rarement utilisés faute de courant électrique.

Quand une urgence s'impose, le matériel doit être déplacé vers les endroits alimentés en électricité tel que la Paroisse Kibumbu.

Les natifs de la commune devront insister auprès de la REGIDESO pour électrifier le Chef-lieu de la commune Kayokwe. Il est inconcevable que les nouveaux quartiers qui naissent non loin des bureaux communaux soient alimentés en électricité et laisser l'administrateur et ses collaborateurs dans l'obscurité. Ces derniers sont obligés de rentrer à 18 heures même quand ils ont un travail urgent à faire.

## **II.1.2. Secteur agricole**

### **a) La subvention des engrais chimiques, une action louable pour la population**

Au cours de la première saison culturale, le gouvernement a subventionné les engrais chimiques à raison de 40% alors que le paysan, lui, a payé 60% du prix réel. La population interrogée loue cette action gouvernementale qui est venue couper court avec les spéculations des commerçants de Kayokwe.

Pour rappel, du 15 au 25 mars 2013, tous les ménages désireux de s'approvisionner en engrais ont été appelés à se faire inscrire et à préciser la quantité à acheter selon les moyens dont dispose chacun dans le cadre du programme national de subvention des engrais au Burundi, P.N.S.E.B., en sigle. Pour marquer son engagement, chacun devait alors payer une avance de 5000Fbu au courant du mois de mai 2013.

Les listes confectionnées ont été envoyées aux différents bureaux de la Régie Nationale des Postes, agents retenu par le Gouvernement pour faciliter cette activité.

Cependant, certains ménages ne se sont pas retrouvés sur ces listes tenues par les agents de la poste. Ces derniers ont été obligés de les réinscrire sur de nouvelles listes sur base des bordereaux de versement de l'avance. Cela a été fait dans le but de les autoriser à payer le montant restant selon la qualité et la quantité d'engrais demandées.

Dans l'avenir, des précautions devront être prises pour améliorer le système de collecte de ces frais mais aussi le système de distribution des tickets. En effet, alors que des tickets sont donnés à chacun qui veut se procurer de l'engrais chimique, c'est le même ticket qui est présenté à la poste pour pouvoir payer. Il se pourrait que certains ne se soient pas retrouvés sur les listes envoyés à la poste par les responsables agricoles communaux alors

qu'ils avaient déjà payé l'avance. Ils ont été obligés de faire des navettes à la poste (pour certains pendant plus de 4 jours) avant d'être retranscrits sur les listes sur base des bordereaux de versement de l'avance.

Du 15 juillet au 7 septembre 2013, chaque ménage devait alors payer le montant restant selon le type et la quantité d'engrais demandés. Ces prix étaient fixés comme suit :

Type	Prix du marché (100%) d'un sac non subventionné en Fbu	Prix subventionné d'un sac d'engrais en Fbu (60%) (Prix à payer par l'agriculteur)	Prix pris en charge par le Gouvernement (40%)
<b>Le D.A.P</b>	45 300	27 180	18120
<b>L'Urée</b>	40 700	24420	16280
<b>Le N.P.K</b>	43 750	26250	17500
<b>Le Kcl</b>	43 950	26350	17580

Ce tableau montre comment la population tire profit de cette politique de subvention des engrais chimiques. Sur le marché par exemple, un sac de D.A.P de 25 kg peut coûter plus de 50 000 Fbu.

Pour la saison culturale B (impeshi), le processus a déjà commencé, les communiqués sont déjà passés à la RTNB, la population s'est déjà fait inscrire et le programme est fixé pour tout le pays. Selon les demandes déjà exprimées, la commune Kayokwe aura besoin de 153.25 tonnes de DAP, 2.5 tonnes de Kcl et 7.25 tonnes d'urée.

Selon les encadreurs de la population en matière agricole dans la commune Kayokwe, la population devrait apprendre à utiliser cet engrais chimiques en le mélangeant avec du fumier organique pour éviter la détérioration des sols. C'est pour cela qu'ils recommandent le creusage des fosses à composts (au moins 2 par ménage)

## **b) Un système d'encadrement agricole inadéquat**

Le service agricole communal est assuré par les services de la D.P.A.E (Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'élevage) qui a mis en place un système d'encadrement agricole dans les collines et les communes de toute la province composé d'un agronome communal, des assistants et de moniteurs agricoles. L'existence de ce personnel n'empêche pas les plaintes de la population sur le manque d'encadrement adéquat.

La structure mise en place est complète de façon théorique mais les difficultés résident dans l'adéquation de leur mission et de leurs compétences et moyens mis à leur disposition par rapport aux attentes et aux besoins de la population.

Pour exemple, la commune de Kayokwe dispose d'un centre de multiplication du maïs, du blé et de la pomme de terre (le centre semencier de Nyabisindu) mais ne produit pas assez de semences sélectionnées.

C'est dans cette optique d'augmenter la production de ces semences que des privés multiplicateurs sont appuyés pour éviter que la population achète des semences de pommes de terre tout-venant, porteuses souvent de germes de maladies.

Pour permettre aux agriculteurs à disposer des semences sélectionnées, les autorités administratives, en collaboration avec la G.I.Z, ont mis en place des réseaux communautaires de multiplicateurs de pommes de terre.

Pour atteindre cet objectif, il s'est avéré incontournable de mener une sensibilisation communautaire et de mettre sur pied un accompagnement par la G.I.Z des agronomes communautaires pouvant assurer l'encadrement et le suivi des membres du réseau depuis la plantation jusqu'à la vente.

Les multiplicateurs sont associés en réseaux établis au niveau provincial, communal et zonal. Des comités ont été mis en place. Chaque comité est

composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de trois conseillers. Au niveau communal de Kayokwe, la présidence est assurée par le Chef de Zone Gatwe. Malgré ces bonnes initiatives de multiplication des semences sélectionnées, la carence de ces dernières reste perceptible en commune Kayokwe. L'offre reste inférieure à la demande.

Les administratifs devaient sensibiliser la population pour une meilleure observation et une bonne application des directives des agronomes communautaires afin d'augmenter la production vivrière.

### **II.1.3. Secteur de l'élevage**

#### **a) Un repeuplement du cheptel bovin qui bat son plein**

Dans le domaine de l'élevage, depuis août 2011, certains partenaires tels le PRODEMA mais aussi le gouvernement à travers l'initiative IPTE, ont entrepris des projets de distribution de vaches de race améliorée (vaches laitières frisonnes). Dans la vulgarisation de ce type de bétail, les associations sont privilégiées.

Les conditions exigées sont la disponibilité des plantes fourragères, une propriété cultivable suffisante, ne pas être un fonctionnaire de l'Etat, ne pas pratiquer l'élevage de vaches au moment de la distribution des vaches. La communauté participe dans le choix des bénéficiaires. Au sein de la commune, il y a un comité communal d'analyse des sous-projets (11 personnes) qui est constitué de représentants de la population, des autorités administratives et des services déconcentrés qui œuvrent dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage.

Jusqu'au mois de septembre 2013, 155 vaches de races frisonnes femelles et 7 taureaux avaient été distribués dans des associations (92 en 2013). Six femelles sont mortes suite au stress de voyage depuis l'Ouganda.

D'autres meurent de la thélériose (umupfube). Dans le cadre de la chaîne de solidarité, 35 nouveau-nées ont été distribuées à de nouveaux ménages.

Les deux projets à savoir le PRODEMA et l'IPPTE ne fonctionnent pas de la même manière. L'IPPTE travaille directement avec des individus qui reçoivent des vaches tandis que le PRODEMA, lui, donne ses vaches aux associations.

Pour le cas du PRODEMA, la chaîne se limite à deux personnes de l'association alors que pour le l'IPPTE, la chaîne n'est brisée que si la vache reçue meurt.

La population et les responsables agricoles voudraient que le PRODEMA procède comme l'IPPTE. Ainsi le repeuplement se ferait rapidement et plusieurs personnes bénéficieraient de ces vaches de race frisonne plutôt que de rester dans une même famille.

Il a été constaté que dans cette commune la population commence à comprendre le bien fondé de la chaîne de solidarité. Beaucoup se préparent pour remplir les conditions exigées afin de bénéficier de ces vaches laitières. Sur plusieurs collines, on y voit beaucoup de plantations de plantes fourragères.

Cependant, il faut signaler que la productivité de certaines vaches données à la population n'est pas satisfaisante. D'après les responsables agricoles en communes Kayokwe, au début du projet, le PRODEMA donnait des tourteaux et des antibiotiques aux bénéficiaires des vaches. Faute de moyens, il a été constaté que quelques jours après, le paysan se trouve incapable d'acheter ces médicaments et de nourrir efficacement la vache reçue. La conséquence en est la faible productivité de ces vaches parce que mal nourries.

#### **II.1.4. L'enregistrement des terres, une des solutions pour réduire les conflits fonciers**

Dans la province de Mwaro, il existe un service d'aménagement du territoire. Parmi les missions de ce service, il y a entre-autres l'inventaire des terres domaniales vacantes et celles déjà attribuées ; la vérification de la mise en valeur des terres régulièrement attribuées ; la vérification des terres attribuées par des autorités compétentes selon le code foncier (Gouverneur, Ministre...) ; la récupération des terres qui n'ont pas été mises en valeur comme convenu ou acquises irrégulièrement.

En plus de ces missions premières, le service d'aménagement du territoire s'occupe aussi de la vérification de la possession des titres de propriété des propriétés foncières et de l'enregistrement des terres.

En commune de Kayokwe, le service d'aménagement du territoire enregistre peu de demandeurs de certificats de conformité pour avoir des titres de propriété. Pourtant les litiges fonciers sont nombreux et la solution est difficile à trouver parce que beaucoup de terres ne sont pas enregistrées. Les gens qui viennent faire enregistrer leurs terres sont très peu en commune de Kayokwe tel que le montre le tableau ci-après :

Années	Demandeurs de certificats
2010	8
2011	1
2012	10
2013 (jusqu'au mois de septembre)	1

Pour réduire les conflits fonciers au sein des familles, la population devait être sensibilisée sur l'importance de l'enregistrement de toutes les propriétés privées.

Jusque maintenant, la plupart de propriétés domaniales ont été tellement attribuées qu'il devienne même difficile de trouver des terrains vacants pour

réaliser certains projets d'intérêt public (construction d'infrastructures publiques : école, centre de santé etc..).

En commune Kayokwe, de 1987 à 2005, 35 cas d'attribution des terres domaniales par le gouverneur ont été inventoriés. Le service d'aménagement du territoire devait vérifier si elles sont mises en valeur mais il se heurte au manque de moyens de déplacement. L'enquête menée par la C.N.T.B Antenne Mwaro fait état de 15 cas d'attributions illégales. Parmi ces 15 cas, 10 terrains domaniaux sont à récupérer alors que, pour les cinq cas restants, il s'agit d'apprécier s'ils ont été mise en valeur.

En outre, le service d'aménagement du territoire se heurte à un autre problème de ne pas disposer de données récentes sur l'inventaire actualisé des terres domaniales.

En guise de recommandation, le Ministère ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions devait améliorer les conditions de travail du personnel affecté dans le service d'aménagement du territoire en lui dotant des moyens de déplacement.

Le service d'aménagement du territoire épaulé par l'administration devait alors organiser des séances de sensibilisation sur le contenu du code foncier en insistant sur l'importance de faire enregistrer les différentes terres privées et publiques.

De même, des ateliers de formation en faveur des administratifs à la base sont à organiser afin que ces derniers puissent maîtriser le contenu du code foncier

### **II.1.5. Une grande lenteur dans la construction du village de Gihinga**

Quand on arrive dans le village de Gihinga en construction, on constate que certains bénéficiaires n'ont pas encore commencé à mettre en valeur leurs parcelles. Le deuxième groupe est constitué de bénéficiaires qui n'ont

construit que des fondations des maisons. Le troisième groupe est constitué de bénéficiaires qui, après la construction des fondations, ont pu élever les murs, sans les achever. Le quatrième groupe est constitué de ceux qui ont construit leurs maisons et qui les ont couvertes avant d'arrêter les travaux.

Le dernier groupe est constitué de très peu de personnes qui ont des maisons prêtes à être occupées. Peu de gens qui habitent déjà dans leurs maisons. Ces dernières aimeraient disposer des capteurs solaires (plaques solaires) afin d'éclairer leurs maisons. Elles se heurtent aussi à la non-disponibilité d'eau potable.

L'administration communale devait penser à récupérer toutes les parcelles attribuées mais qui ne sont pas jusqu'à présent mises en valeur afin de les réattribuer à d'autres demandeurs de parcelles qui seraient dans la nécessité et qui seraient prêts à construire.

La même administration devait aussi inciter ceux qui ont des maisons inachevées à finaliser les travaux de construction afin d'accélérer la mise en œuvre du projet de villagisation initié par le gouvernement.

## **II.2. Gouvernance sociale**

### **II.2.1. Secteur de la santé**

#### **a) La carte d'assistance médicale, une politique à repenser et à ajuster**

Depuis le mois de mai 2012, le gouvernement a instauré une carte d'assistance médicale pour permettre à la population sans autre forme de mutualité médicale de se faire soigner à moindre coût. Cette carte coûte 3000F par an et permet au propriétaire, son conjoint et les enfants de moins de 18 ans, de se faire soigner en payant seulement 20% du coût total des soins et des services médicaux reçus. Cependant, plusieurs difficultés se posent quant au fonctionnement de la carte :

### - Un remboursement disproportionné

Les responsables des structures de soins contactés sur place se lamentent que le gouvernement ne paye pas les factures à leur juste valeur. Chaque consultation est évaluée à 4000F. Le patient détenteur de la CAM devrait payer 800F (20%) et le gouvernement 3200 (80%).

Or, nous avons appris que le remboursement est forfaitaire sauf pour les personnes situées dans une certaine tranche d'âge.

En effet, le gouvernement paye les 80% de 4000F uniquement pour les nouvelles consultations curatives des enfants dont l'âge est situé entre 5 et 14 ans. Pour les autres, les nouvelles consultations curatives en faveur des personnes de 14 ans et plus, le gouvernement paye un forfait de 2000F.

Pour la prise en charge des pathologies chroniques des personnes de 5 ans et plus, le gouvernement paye un forfait de 2800F.

Il va sans dire que la nouvelle carte d'assistance médicale risque de subir le même sort que la carte d'assurance maladie. Certaines structures de soins avaient refusé d'accueillir les malades détenteurs de cette ancienne carte après avoir constaté qu'elles enregistraient des pertes énormes. Et si la même situation se reproduit, l'objectif du gouvernement ne sera pas atteint.

Alors que dans la planification, la carte est utilisée après 60 jours, il a été constaté que très peu de gens l'achètent sans être malades. En commune Kayokwe, les centres de santé ont pris l'option de permettre à cette population d'utiliser la carte aussitôt après l'avoir achetée.

Grâce à la sensibilisation de l'administration, le nombre d'adhérents à ladite carte augmente dans les centres de santé de Kayokwe comme le montre les tableaux suivants<sup>4</sup> :

Centre de santé	Mois / année 2013	Population	Nombre ménages	Cartes vendues	Taux d'adhésion
CDS Kibumbu	Janv.	13447	5353	750	16.29
	Fév.	13447	5353	770	14.38
	Mars	13447	5353	856	15.99
	Avril	13447	5353	1113	20.79
	Mai	13447	5353	1250	23.35
	Juin	13447	5353	1250	23.35
	Juil.	13447	5353	1313	24.53
	Août	13447	5353	1363	25.46
	Sept.	13447	5353	1372	25.63

Centre de santé	Mois / année 2013	Population	Nombre ménages	Cartes vendues	Taux d'adhésion
CDS Muyebe	Janv.	13536	2 996	439	14.65
	Fév.	13536	3036	460	15.50
	Mars	13536	3036	505	16.63
	Avril	13536	3036	652	21.48
	Mai	13536	3036	682	22.46
	Juin	13536	3036	682	22.46
	Juil.	13536	3036	929	30.60
	Août	13536	3036	1010	33.27
	Sept.	13536	3036	1114	36.69

---

<sup>4</sup> Source: Bureau du District Sanitaire de Kibumbu

Centre de santé	Mois / année 2013	Population	Nombre ménages	Cartes vendues	Taux d'adhésion
CDS Gatwe	Janv.	11909	2669	904	33.87
	Fév.	11909	2669	954	35.74
	Mars	11909	2669	1066	39.94
	Avril	11909	2669	1080	40.46
	Mai	11909	2669	1396	58.53
	Juin	11909	2669	1396	58.53
	Juil.	11909	2669	1764	73.96
	Août	11909	2669	1951	81.80
Sept.	11909	2669	2096	87.88	

Centre de santé	Mois / année 2013	Population	Nombre ménages	Cartes vendues	Taux d'adhésion
CDS Rurtyazo	Janv.	2427	428	133	32.05
	Fév.	2427	428	144	33.60
	Mars	2427	428	162	37.85
	Avril	2427	428	181	42.29
	Mai	2427	428	210	49.06
	Juin	2427	428	210	49.06
	Juil.	2427	428	258	60.28
	Août	2427	428	271	63.32
Sept.	2427	428	287	67.06	

Centre de santé	Mois / année 2013	Population	Nombre ménages	Cartes vendues	Taux d'adhésion
CDS Croix Rouge	Janv.	8389	1066	140	13.49
	Fév.	8389	1066	146	13.70
	Mars	8389	1066	152	14.26
	Avril	8389	1066	158	14.82
	Mai	8389	1066	172	16.13
	Juin	8389	1066	172	16.13
	Juil.	8389	1066	198	18.57
	Août	8389	1066	208	19.51
Sept.	8389	1066	214	20.08	

## - Une carte sujette à des tricheries

Telle que conçue, la carte d'assistance médicale peut être aussi objet de tricherie. Les ayants droits de la carte sont difficiles à identifier. En effet quand un chef de ménage achète cette carte, celle-ci ne peut être utilisée que par des enfants de moins de 18 ans. Or, aucun document justifiant l'identité des ayant-droits (l'âge, les parents....) n'est exigé, ni à l'acheteur, ni à ses ayant-droits. De là, cette carte peut être utilisée par n'importe quelle personne si elle n'est pas connue par l'agent de santé.

En outre, la carte ne pouvant prendre en charge que des enfants de moins de 18 ans, aucun document n'est exigé attestant l'âge du patient avant d'être soigné. Les infirmiers trouvés sur place révèlent avoir constaté des personnes dont les visages leur donneraient plus de 30 ans venir se faire soigner sur la carte des parents « Mais comment pouvons-nous vérifier? », se demandait une infirmière trouvée au centre de santé Gatwe.

Comme ce système de prise en charge des soins médicaux de la population fonctionne comme une mutualité, la nouvelle carte d'Assistance Médicale ne peut être fonctionnelle qu'après deux mois à compter du jour de l'achat de ladite carte. Elle devait donc être achetée par des personnes normales. Or les responsables des centres de santé nous ont affirmé que la population pense à la carte quand elle est malade. C'est difficile de refuser à un malade d'utiliser une carte même achetée immédiatement.

Nous pensons que l'exigence des documents d'identification tels les cartes d'identité, les extraits d'acte ou attestation de naissance est très important pour éviter des tricheries

### **1. Insuffisance du personnel dans les centres de santé de Kayokwe**

Selon les normes du PNDS (Plan national de développement de la santé), chaque centre de santé devrait avoir au moins deux infirmiers A2, trois

infirmiers de niveau A3, un laborantin et un technicien de promotion de la santé. Or, rares sont les centres de santé qui ont un personnel remplissant ces critères. Le tableau suivant présente la situation qui prévaut dans les centres de santé implantées dans la commune Kayokwe<sup>5</sup>:

Centre de santé	Personnel disponible	Personnel qui manque
RUTYAZO	3 A2	2A2, un laborantin et un TPS
GATWE	1 A2, 3 A3, 1 laborantin et un TPS	1 A2
MUYEBE	Il n'y a qu'un seul licencié en sciences paramédicales	2A2, 3 A3, 1 laborantin 1TPS
UBUVUKANYI (privé)	1 A2, 1 licencié	1 A2, 3 A3, 1 laborantin et un TPS
TABARUKA (privé)	Un médecin, un ophtalmologue (A1), un licencié en sciences paramédicales, 1 laborantin)	2A2, 3 A3, 1 laborantin 1TPS
MWARO (privé)	Un seul licencié en sciences paramédicales	2 A2, 3 A3, 1 laborantin et 1 TPS

Le bon fonctionnement des services de santé en commune de Kayokwe est handicapé par l'insuffisance du personnel soignant qualifié. La population accède difficilement aux services offerts par les structures de soins suite à une paupérisation grandissante.

De plus, la Mutuelle de la Fonction Publique et les pharmacies privées sont concentrées au centre Mwaro et les habitants des coins reculés éprouvent des difficultés lorsqu'ils doivent s'approvisionner en médicaments.

Pour ce qui est de la disponibilité des médicaments, il faut noter que seuls les génériques sont disponibles dans les centres de santé, dans les hôpitaux et dans les pharmacies de la Mutuelle de la Fonction Publique.

---

<sup>5</sup> Source: District Sanitaire de Kibumbu

Les maladies respiratoires qui sont récurrentes dans la région nécessitent souvent des spécialités qui ne sont pas disponibles dans les officines de la Mutuelle. Les fonctionnaires qui y sont affiliés sont obligés d'acheter les spécialités à cent pour cent.

Interrogés sur cette situation, les responsables sanitaires de la province Mwaro connaissent le problème mais se heurtent aux ordres du Ministère de la Santé Publique et de Lutte Contre le SIDA qui n'autorise pas aux structures de soins publiques de s'approvisionner, sans autorisation spéciales, en spécialités.

Le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le sida, en collaboration avec les autorités de la province sanitaire de MWARO, devraient recruter pour les CDS publics des unités additionnelles qualifiées pour compléter celles existantes mais aussi pour pouvoir faire fonctionner certains services inexistantes, faute de personnel qualifié, et enjoindre les structures privées d'en faire autant. La répartition des unités existantes dans les formations sanitaires publiques devrait aussi être équitable.

Il faudrait aussi permettre aux centres de santé et hôpitaux publics ainsi qu'aux officines de la Mutuelle de s'approvisionner en médicaments spécialités, du moins pour les maladies qui requièrent nécessairement ce genre de médicaments.

## **2. Une ambulance non fonctionnelle au district sanitaire de Kibumbu**

L'ambulance du district sanitaire de Kibumbu ne fonctionne pas faute de carburant. Avec la fin du projet GAVI ne finance plus ce genre d'activités, celui qui a besoin d'un service ambulatoire utilise ses moyens propres. Ceux qui n'ont pas de moyens suffisants pour louer un véhicule utilisent les moyens traditionnels de transport des malades avec toutes les conséquences négatives sur la santé du malade.

L'autorité administrative communale devrait étudier ensemble avec les responsables du district sanitaire de Kibumbu comment trouver les moyens de faire fonctionner cette ambulance. L'une des solutions serait de sensibiliser la population afin de donner une contribution en guise de solidarité communautaire.

### **3. Le centre de santé de Kibumbu : Un besoin d'autonomie**

Le Centre de santé de Kibumbu a besoin d'une autonomie comme les autres. Il est rattaché à l'hôpital du même nom et les deux se complètent.

Alors que le CDS n'offre qu'un paquet minimum d'activités (PMA), l'hôpital de Kibumbu, lui, offre un paquet complémentaire d'activités. En outre, ce centre est logé dans les locaux de l'hôpital.

Le centre de santé de Kibumbu devrait avoir une autonomie de gestion de son personnel et de ses ressources financières. En effet, le personnel qui travaille au centre de santé travaille en même temps à l'hôpital, tandis que les fonds générés par ledit centre de santé sont gérés par l'hôpital.

Le CDS de Kibumbu devrait être détaché de l'hôpital et déplacé pour servir beaucoup plus de gens étant donné que l'autre centre de santé le plus proche se trouve à 5 km (Gatwe). Un terrain pour construire ce centre de santé est disponible et il ne reste que les fonds nécessaires pour le construire.

### **4. Un besoin d'extension des Centres de santé de Kayokwe**

Les bâtiments des Centres de santé implantés dans la commune de Kayokwe sont exigus pour répondre efficacement aux besoins de la population :

- Le CDS Gatwe a besoin d'un bloc d'observation des malades et d'un home pour le personnel. Il a aussi besoin d'une clôture pour la sécurité du matériel et du personnel médicaux.

- Le CDS Muyebe a besoin d'être retapé car ses bâtiments sont très vieux
- La construction en cours d'un CDS à Kinyonzo sur la colline Rwankangoma pour réduire la distance à parcourir pour certaines populations, devrait s'accompagner de celle d'un home pour le personnel médical.

## **5. Des femmes qui continuent à accoucher à la maison**

Il ressort de l'évaluation de la mise en œuvre du financement basé sur la performance (F.B.P) à l'endroit des intervenants en matière de santé à différents niveaux, que les différents indicateurs, dont le taux des consultations prénatales ont connu une nette amélioration au cours de ces 3 dernières années.

Néanmoins, même si le degré atteint pour ces consultations prénatales (C.P.N), est satisfaisant (75% par rapport aux cibles), le taux d'accouchement assisté reste faible dans le district sanitaire de Kibumbu. Il n'est que de 25%.

Beaucoup de femmes continuent à accoucher à la maison ou chez les accoucheuses traditionnelles au lieu d'accoucher dans les différentes structures sanitaires connues. Jusqu'à présent, aucune justification de cet état de fait ne peut être fournie aussi longtemps que le gouvernement a instauré la gratuité des soins aux femmes enceintes ou qui accouchent dans les structures publiques.

Il s'avère donc nécessaire d'entreprendre une enquête pour connaître d'abord les raisons de ce comportement et continuer la sensibilisation de la population afin de changer les mentalités. Ainsi, aura-t-on évité certains cas de mortalité néonatale voire des cas d'infections qui découleraient de ces conditions hors normes dans lesquelles ces femmes accouchent.

## 6. L'hygiène en commune Kayokwe laisse à désirer

### - Situation dans les ménages

L'hygiène individuelle est l'ensemble des mesures prises par un individu pour son propre corps afin de le garder en bonne santé. L'hygiène collective quant à elle est l'ensemble des mesures prises par un individu ou par la collectivité pour maintenir ou rendre salubre le milieu de vie.

Dans ce domaine la commune Kayokwe présente un tableau sombre. Voici en résumé la situation qui prévaut dans les ménages.

#### 1. Accès à l'eau potable

Ménages avec accès aux bornes fontaines	Ménages avec accès aux sources aménagées	Ménages sans accès à l'eau potable	Nombre de sources aménagées en bon état
Sur à peu près 9600 ménages, 680 seulement soit 7,13% ont accès aux bornes fontaines	6405 soit 67,14%	2455 soit 25,73%	99

#### 2. Existence des latrines

Ménages avec latrines		Ménages sans latrines	Ménages avec fosses à ordures	
Adéquates	Non adéquates		Adéquates	Non adéquates
4781 soit 50,12%	3762 soit 39,43%	997 soit 10,45%	1933 soit 20,26%	4287 soit 44,94%

### 3. Existence des fosses à ordures (compostières)

Ménages avec fosses à ordures		Ménages sans fosses à ordures
Adéquates	Non adéquates	
1933 soit 20,26%	3320 soit 34,80%	4287 Soit 44,94%

### 4. Situation de l'habitat

Ménages avec maisons		
En tôle	En tuile	En paille
1420 soit 14,88%	6379 soit 66,87%	1741 soit 18,25%

En analysant ces tableaux, on peut constater qu'une grande partie de la commune de Kayokwe n'a pas accès à l'eau potable mais aussi l'hygiène dans cette commune mérite une attention particulière. Il convient alors d'interpeler les administratifs pour sensibiliser les chefs de ménage afin de creuser des latrines et surtout de les utiliser correctement. Cela permettrait de lutter contre les maladies des mains sales et parasitaires.

De plus, la sensibilisation devrait se faire dans l'objectif d'améliorer l'état de l'habitat et diminuer le nombre de maisons en pailles.

Concernant le problème d'accès à l'eau potable, les pouvoirs publics devaient songer à aménager de nouvelles bornes-fontaines surtout que les sources existent. En attendant, la commune peut contacter ses partenaires pour leur demander de contribuer à la réhabilitation des bornes-fontaines déjà existantes mais en mauvais état. Les lieux publics devraient disposer aussi de latrines et des dépôts publics.

#### - L'hygiène dans les lieux publics

Les lieux publics doivent disposer de latrines et des dépotoirs publics. En commune Kayokwe plusieurs lieux publics n'ont pas de latrines. Par exemple les bureaux de zones, les terrains de jeux comme les stades de

Kigutu et Kibumbu, les marchés comme le marché du centre Mwaro où les latrines fonctionnent difficilement par manque d'eau.

Le centre Mwaro n'a pas de robinet public fonctionnel et les détenteurs des restaurants, des barbecues utilisent l'eau des marais et des rivières. Aucun endroit (dépot public) pour la décharge publique des déchets ménagers n'a pas été prévu pour tout le centre de Mwaro et même au niveau des autres petits centres de la commune.

Dans cette situation, le centre fait face à une menace de maladies hydriques et des risques d'épidémies.

L'administration devait donc aménager des endroits appropriés pouvant servir de décharges publiques des déchets domestiques. Les installations d'adduction d'eau existantes au niveau du marché du centre de Mwaro devraient être réouvertes et cela demande que la commune exige la remise officielle de ce marché et payer la facture de la REGIDESO.

### **- Problématique d'approvisionnement en eau potable**

L'eau est source de vie et une population qui ne dispose pas d'eau potable est sujette à plusieurs maladies diarrhéiques et parasitaires.

La commune Kayokwe ne devrait pas éprouver d'énormes difficultés d'accès à l'eau potable parce qu'elle compte beaucoup de sources potentielles pouvant alimenter un grand nombre de collines en eau et cela par gravitation à partir de la colline Gihinga notamment.

Bien que la topographie de cette colline ne favorise pas l'alimentation en eau par gravité pour certains ménages et que les collines de Rutyazo et Rwankangoma ne disposent pas de sources aménageables, la population devait être sensibilisée à l'entretien des infrastructures d'approvisionnement déjà existantes. Des initiatives doivent aussi être entreprises pour réparer les points d'eau défectueux. Maintenant que la Régie communale de l'eau

est fonctionnelle, l'accès à l'eau potable devrait être une priorité surtout pour le chef-lieu de la commune Kayokwe.

## **II.2. 2. Secteur de l'Education**

### **A) L'école fondamentale : un début difficile ou un programme mal pensé et précipité**

En créant l'école fondamentale, le gouvernement voudrait préparer les jeunes à pouvoir se prendre en charge après la formation de base pour ceux qui ne pourront pas continuer leurs études secondaires.

Même si l'idéal est bon, on constate malheureusement que c'est un programme qui n'a pas été bien préparé et qui risque de ne pas être productif.

#### **- Deux enseignants surchargés**

Ce nouveau programme d'enseignement prévoit seulement deux enseignants par classe. Les domaines d'apprentissage sont:

- Le domaine des mathématiques ;
- Le domaine des sciences et technologie (Biologie, physique et chimie) ;
- Le domaine de l'entreprenariat ayant pour objectif de former des créateurs d'emplois ;
- Le domaine des arts (dessin artistique, dessin scientifique, artisanat, sculptures, décoration et sport) ;
- Le domaine des sciences humaines (géographie et histoire) ;
- Le domaine des langues (Français, Anglais, Kirundi et Swahili). Le premier enseigne les mathématiques, les arts, l'entrepreneuriat, les sciences et technologie tandis que le deuxième dispense les cours en rapport avec les sciences humaines et les langues

Ce programme de cours est très vaste pour être dispensé par deux enseignants sans suppléant. Il serait illusoire de penser que ces deux enseignants pourront tenir jusqu'à la fin de l'année pour la simple raison qu'ils sont trop surchargés. Les enseignants des écoles fondamentales contactés nous ont confié qu'il est très difficile pour un même enseignant de dispenser les cours de Kirundi, de Français, d'Anglais et de Swahili à côté des sciences humaines.

Par ailleurs, a-t-on pensé que l'un d'eux ou les deux à la fois peuvent tomber malades pendant une longue période ou prendre un congé de maternité s'il s'agit d'une femme.

En cas d'absence prolongée de l'un des deux enseignants, il serait difficile à l'autre enseignant de dispenser un cours dans lequel il n'a pas été formé.

De même, il est très difficile qu'un enseignant dispense les mathématiques, l'entrepreneuriat et les autres sciences dans lesquelles, il n'est pas qualifié.

Sur ce point, les enseignants réclament d'autres séances de renforcement de capacités. Certains sont gênés de dispenser une matière pour laquelle ils n'ont ni la qualification ni la formation.

Les parents et même les élèves sont inquiets du manque de qualité des enseignements qui seront dispensés, considérations faites au programme en vigueur. Ils pensent que leurs enfants perdront progressivement le goût de la compétitivité. Ils auraient aimé qu'il n'y ait pas de précipitations et que le projet soit bien muri. Pour eux, il aurait fallu commencer par quelques écoles pilotes afin d'avoir le temps suffisant de relever toutes les lacunes et proposer des solutions adéquates au lieu de sacrifier toute une génération.

Le directeur communal de l'enseignement, lui, trouve que la situation le dépasse.

Tout le monde recommande aux autorités du Ministère de l'Enseignement de base et Secondaire de suivre de près, au jour le jour, le déroulement des enseignements et surtout d'apprécier à temps les avantages de l'école fondamentale afin de prendre des décisions qui s'imposent.

### - Un manque criant de matériel didactique

Il existe un manque criant de matériel didactique pour les cours de sciences et technologie (produits matériel de laboratoire). Un des professeurs de cette école nous a appris que pour démontrer une expérience, il dessine tout au tableau alors qu'il était prévu des séances expérimentales.

Et de là, on se pose une question : Si l'objectif du gouvernement est de former des hommes capables de se débrouiller dans la vie, vont-ils se débrouiller sans cours pratiques ? Par exemple, des notions d'élevage et d'agriculture modernes sont prévues pour ces élèves qui, pour la plupart, n'ont même pas de jardins scolaires. Au moment de notre passage dans cette commune de Kayokwe nous avons constaté une surpopulation dans les salles de classes de l'école fondamentale avec un manque criant de livres.

A la fin du mois d'octobre, la direction communale de l'Enseignement dans cette commune recensaient 500 livres qui manquaient. Dans certaines classes entre 4 et 5 élèves se partagent un seul livre. Ceux de l'art et culture sont les plus rares. En outre, beaucoup de classes sont surpeuplées comme le tableau suivant le montre :

N°	Ecole	Nombre d'élèves par classe
1.	ECOFO Nyarukere	81
2.	ECOFO Bwakira	87
3.	ECOFO Rujambere	55
4.	ECOFO Baziro	72
5.	ECOFO Bisoro II	54
6.	ECOFO du Lycée Muyebe	58

7.	ECOFO du Lyco Kinyonzo	57
8.	ECOFO Gasanda	66
9.	ECOFO accolé à l'EP Muyebe	61
10.	ECOFO Kibumbu I	60
11.	ECOFO Kibumbu II	55
12.	ECOFO Kibumbu III	56
13.	ECOFO Lyco Kayokwe A	82
14.	ECOFO Lyco Kayokwe B	80
15.	ECOFO Lyco Mwaro I	90
16.	ECOFO Lycée Mwaro	50
17.	ECOFO Kivurugu	45
18.	ECOFO Rutyazo	32
19.	ECOFO Gasave II A	86
20.	ECOFO Gasave II B	83
21.	ECOFO Gitunga	72
22.	ECOFO Kigutu	52
23.	ECOFO Rusivya	65
24.	ECOFO Muyebe	55
<b>Total</b>	<b>24 Salles de classes</b>	<b>1554 élèves soit une moyenne de 65 élèves par classe</b>

Ce tableau montre comment les classes des écoles fondamentales de Kayokwe sont surpeuplées. Pire encore, 500 bancs pupitres manquaient au mois d'octobre 2013 dans les différentes salles de classe de l'école fondamentale.

Dans plusieurs classes, les élèves s'asseyent à 4 ou à 5 sur un banc pupitre et éprouvent d'énormes difficultés pour suivre et écrire en classe. Certains enseignants ont révélé que les interrogations sont organisées par groupes.

D'après l'information reçue, il a été recommandé que les enseignants des écoles fondamentales disposent la classe sous forme d'un **U** pour favoriser un apprentissage participatif. Or, cette disposition ne peut être possible que dans des salles spacieuses.

Dans certaines classes surpeuplées, cette disposition présente plus de désavantages que d'avantages. Les élèves se retrouvent coincés au fond de la salle et celui qui veut sortir ou aller au tableau est obligé de bousculer toute la classe qui se lève pour lui céder le passage.

### **- Un désordre dans l'administration de l'école fondamentale**

Il existe deux types d'écoles fondamentales selon leur administration. D'une part, il y a celles accolées à l'école primaire et celles qui dépendent directement des établissements scolaires secondaires publics dans lesquelles elles sont logées.

Les premières sont sous la supervision directe de la DCE, tandis qu'un des deux enseignants est le gestionnaire quotidien de l'école.

Jusqu'à présent, cet enseignant responsable ne connaît pas son cahier de charges. Malgré cela, c'est lui qui collecte les 2000Fbu de minerval payé par chaque élève. Il utilise cet argent pour acheter les craies et d'autres petits matériels scolaires nécessaires.

Cet argent collecté est conservé dans la poche de l'enseignant et peut par conséquent faire objet de mauvaise gestion, de malversation ou de détournement. Interrogé sur comment il gère cet argent, le responsable de l'ECOFO Nyarukere a dit qu'il le conserve à la maison.

Pour épargner les responsables des ECOFO de la tentative de détournement, il serait mieux d'ouvrir un compte dans une institution financière située dans la commune (poste ou COOPEC) où le minerval serait déposé. La DCE se chargerait alors de contrôler le mouvement de ce compte selon les besoins exprimés par chaque *ECOFO*.

### **- Un personnel non qualifié et non formé**

Alors que les plus prisés sont les enseignants de niveau D7 pour prêter dans les écoles fondamentales, ils ne sont pas nombreux en commune Kayokwe. La plupart sont des lauréats de l'ENS ou de l'IPA qui ne sont pas bien indiqués pour enseigner dans les classes de septième.

Certains n'ont même pas été formés et ceux qui l'ont été n'ont pas vu certains cours pendant leur cursus de formation ni au secondaire ni dans l'enseignement supérieur. C'est notamment le cours de musique et de swahili. Interrogé sur cette question, le DCE voudrait épauler les différentes écoles surtout en matière de musique. Même si la volonté y est, aura t-il suffisamment de temps pour parcourir les 24 salles de classes alors qu'il est très sollicité et qu'il n'a même pas assez de moyens de fonctionnement ?

Le ministère en charge de l'enseignement primaire et secondaire devrait plutôt payer des enseignants vacataires capables de dispenser ces cours qui posent problèmes.

Pour les enseignants qui n'ont pas reçu la formation relative à la technique d'enseignement dans les Ecoles fondamentales, la DCE prévoit organiser une formation dans la commune avec un peu d'argent prélevé sur le minerval et un sponsor qui sera demandé aux Directeurs des établissements scolaires publics.

### **- Des écoles laissées à elles-mêmes**

Sans subsides de l'Etat, le seul minerval de 2000Fbu payé par chaque élève reste insuffisant pour s'approvisionner en craies ou pour les déplacements du responsable vers la direction communale de l'enseignement, etc.

Ce problème se pose avec acuité surtout dans les écoles fondamentales accolées aux écoles primaires par rapport à celles qui dépendent des écoles

secondaires publiques ; elles profitent en effet des subsides accordées à ces écoles par l'Etat.

Face à cette question, le DCE en commune Kayokwe prévoit organiser une réunion des parents d'élèves pour leur demander de faire un effort supplémentaire en payant une petite somme d'argent afin de compléter ce minerval insuffisant.

Néanmoins, convaincre les parents à payer plus de 2000Fbu sera une tâche difficile face à certains qui pensent toujours que l'ECOFO est le prolongement de l'école primaire et que par conséquent leurs enfants devraient étudier gratuitement selon la mesure présidentielle de gratuité de l'enseignement primaire.

### **B) L'alphabétisation des adultes, un programme oublié**

L'alphabétisation des adultes en commune de Kayokwe marche difficilement. Cela est dû au manque de moyens pour motiver les alphabétiseurs ainsi que de locaux propres. Pourtant, cette activité devait attirer plus d'attention aux décideurs et aux administratifs locaux car l'analphabétisme constitue un blocage important pour le développement.

Le personnel chargé de l'alphabétisation des adultes se heurte à de nombreux problèmes tels que le manque de matériel didactique, le manque de frais de fonctionnement, le manque de motivation, le manque des moyens de déplacement etc.

C'est aussi une mauvaise gestion de la période post-alphabétisation (pas d'association de production ou de projets exécutés à leur faveur pour mettre en valeur les notions apprises), le manque de sensibilisation sur l'importance de cette formation dans le développement des ménages ainsi que l'insuffisance des centres d'alphabétisation.

Pour la plupart des cas, les alphabétiseurs sont des déscolarisés ayant le niveau de la 6<sup>ème</sup> primaire, de la 7<sup>ème</sup> ou de la 8<sup>ème</sup> année. Ils travaillent bénévolement, certains alphabétiseurs affirment ne pas être motivé ce qui explique le manque de motivation.

La participation des apprenants n'est pas non plus massive et régulière. Néanmoins, la commune de Kayokwe compte 50 alphabétiseurs qui ont récemment reçu une formation et cela devrait constituer un atout non négligeable.

En guise de recommandation, le Ministère ayant en charge l'enseignement des métiers et l'alphabétisation des adultes devrait doter les centres d'alphabétisation des moyens matériels et financiers sans oublier la motivation des formateurs et les alphabétiseurs par un traitement adéquat dont un petit salaire d'encouragement.

### **C) Une société civile soucieuse de l'amélioration de la gouvernance**

Certaines associations de la société civile œuvrant dans la province de Mwaro se sont mises ensemble pour créer « la synergie provinciale de la société civile ». Il s'agit de Biraturaba, Nturengaho, Ligue ITEKA, RENAJES, FORSC, CONAPES, Réseau Femmes et Paix, APPRODH et Mukenyezimenya.

Cette synergie a été créée dans l'objectif de conjuguer les efforts afin d'affronter ensemble certaines situations et trouver des solutions durables aux problèmes liés au non respect des droits humains, à la sécurité et aux libertés publiques, à la politique, à l'administration ainsi qu'aux aspects sociaux et économiques. La synergie fonde son action sur une bonne collaboration avec les différents intervenants.

Ainsi, pour une bonne gouvernance sociale dans le secteur de l'éducation, la synergie souhaite qu'il y ait des critères transparents dans le recrutement des enseignants tant à l'école primaire qu'au secondaire.

Pour disposer d'une base de données en rapport avec le degré de chômage des jeunes diplômés A3 ; D6 ; D7 et A2, la coalition a mené une enquête du 6 au 11 mai 2013 dans toutes les communes de la Province de Mwaro sur le chômage et le système de recrutement dans le secteur de l'enseignement.

De cette enquête, et sans être exhaustive, il a été constaté que la commune de Kayokwe compte environ 108 chômeurs diplômés D6, 22 chômeurs diplômés D7, 34 chômeurs diplômés A2, 2 chômeurs diplômés A3, soit un total de 166 chômeurs.

La synergie compte organiser un atelier de restitution des résultats de l'enquête aux différents responsables administratifs : Gouverneur et ses Conseillers ; le DPE et ses Conseillers ; les DCE et leurs Conseillers, le comité provincial chargé du recrutement des enseignants, les différents intervenants en matière de l'éducation. Cela sera fait dans l'optique de mettre sur pied des critères objectifs de recrutement et d'éviter des injustices en favorisant une bonne gouvernance sociale.

Dans ce contexte, la synergie provinciale de la Société civile souhaiterait que les habitants de la commune de Kayokwe, de même que les natifs œuvrant dans d'autres provinces du pays s'organisent pour construire beaucoup d'écoles. C'est l'une des solutions pour diminuer le nombre de chômeurs enseignants. En outre, l'administration doit sensibiliser davantage la population pour une participation massive aux travaux d'intérêt communautaire.

## **Chapitre III : Justice, sécurité, droits humains et libertés publiques.**

### **III.1. Secteur de la justice**

#### **III.1. 1. Un tribunal de résidence qui n'a pas de locaux propres**

Le tribunal de résidence de Kayokwe compte aujourd'hui 8 juges dont 2 femmes ainsi que 4 greffiers dont 3 femmes. La présidente dudit tribunal se félicite qu'aujourd'hui, il y a moyen de travailler en deux groupes sur terrain et organiser un siège en même temps.

En plus, ce tribunal vient de bénéficier de deux motos de la part de la CTB. Ceci permet aux juges de faire le terrain facilement et il y a moyen d'espérer que le rendement va s'améliorer.

Cependant le tribunal de résidence de Kayokwe ne dispose pas jusqu'à présent de locaux propres : il utilise des bureaux exigus qui lui sont prêtés par la commune. Les bureaux des juges et de la greffe qui appartenaient à la Régie communale de l'Eau lui ont été retirés

Actuellement, la commune a mis à la disposition du tribunal 3 petites salles d'environ 9m<sup>2</sup> chacune. Une salle sert de bureau pour la présidente, une autre pour les 7 juges tandis que la troisième abrite la greffe de 4 greffiers et sert en même temps d'archivage.

Il faut noter aussi que le mobilier utilisé par le tribunal appartient à la régie communale de l'eau. Le comité de la régie communale de l'eau vient d'être mis en place mais n'a pas encore commencé à travailler. La présidente du tribunal se demande ce qui va se passer si les tables, les chaises et les armoires leur sont retirées.

### **III.1. 1. Enfin une autonomie de gestion au Tribunal de résidence**

Alors que jusqu'au mois de mai 2013 les recettes des tribunaux de résidence étaient versées sur le compte de la commune pour être gérées par celle-ci, le ministère de la justice vient de mettre en place un règlement d'ordre intérieur relatif à la gestion des recettes du tribunal de résidence. A travers une ordonnance conjointe entre le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux et Celui de l'Intérieur, désormais la gestion est faite par un comité local de justice composé du Conseiller technique de l'administrateur en charge des questions administratives et sociales qui assure la présidence du comité. Le président du Tribunal est son vice-président tandis que le greffier-caissier est secrétaire. Les autres membres sont le juge du Tribunal de résidence élu par les pairs et un représentant de la société civile élu parmi les membres œuvrant dans le domaine de la justice et des Droits de l'Homme. Ce comité gère les recettes en fonction des besoins exprimées par le Tribunal.

Notons que les recettes du Tribunal sont constituées de frais de justice; des frais de copies de jugements, des amendes judiciaires et des droits proportionnels. Les dépenses du Tribunal de Résidence, quant à elles, sont les frais de fonctionnement autres que les salaires du personnel (ceux-ci sont pris en charge par le gouvernement) et des dépenses relatives aux petites réparations des infrastructures.

Néanmoins, les recettes restent insuffisantes surtout quand il faut acheter du carburant pour les deux motos nouvellement acquises. La présidente du Tribunal de Résidence voudrait que le gouvernement accorde des allocations substantielles aux tribunaux de résidence dans le cadre du budget général de l'Etat.

## **III.2. Secteur de la sécurité**

### **III.2.1. Une bière qui cause toujours des ravages**

En commune Kayokwe, l'autorité communale, zonale et même collinaire est consciente des méfaits causés par la consommation de la boisson prohibée fabriquée à partir du sucre, du thé et de la levure. Ces boissons sont considérées comme étant à l'origine de plusieurs maladies, de différents types de violences (physiques, domestiques, socio-économiques, sexuelles et psychosociales) et de conflits aussi familiaux que sociaux.

Dans toutes les allocutions de circonstance lors de la journée communale célébrée pour la première fois cette année 2013 et présidée par l'ancien - Premier Vice-président de la République du Burundi, Monsieur Térance SINUNGURUZA, les différentes autorités sont revenues sur les méfaits de cette boisson.

Cependant, les autorités communales regrettent que certains chefs de collines ne s'impliquent pas activement dans la dénonciation des fabricants, des vendeurs et des consommateurs de cette boisson.

Il serait mieux de prendre des sanctions à l'endroit des administratifs à la base qui jouent la complicité.

Tous nos interlocuteurs demandent au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale de ne pas continuer à négliger ce problème. Une loi interdisant certaines boissons trop alcoolisées dont l'Umunanasi reste toujours urgente.

### **III.2.1. Une police de proximité sans moyens de fonctionnement**

Le poste de police en commune Kayokwe est constitué d'un chef de poste, de deux officiers de police judiciaire et un chargé d'accueil. Ils sont hébergés dans une maison en ruine dont le toit est perméable à la pluie. Les documents sont régulièrement mouillés par les eaux de pluie.

Le cachot de ce poste de police est très exigu et sans fenêtre. Lors de notre passage, un des murs dudit cachot s'est effondré.

Le poste de police connaît aussi un manque de moyens de fonctionnement. Le chef de poste a signalé qu'il arrive qu'un plaignant achète lui-même le papier pour la confection du procès-verbal (un PV pouvant prendre entre 10 et 25 feuilles équivalant entre 500 et 1000Fbu.) Une personne non avisée peut considérer cela comme une corruption.

En plus, ces PV de même que les convocations sont écrits à la main faute de machines à écrire.

Selon le chef de poste police, les principales causes d'insécurité restent les problèmes fonciers ; l'ivresse publique ; les coups et blessures volontaires à cause de l'ivresse et les conflits fonciers ; des violences basées sur le genre ainsi que la rébellion contre les jugements rendus.

### **III.3. Droits humains et libertés publiques**

#### **III.1. La société civile se mobilise contre les violences faites aux jeunes filles et aux femmes**

En commune Kayokwe, des cas de violences faites aux jeunes filles et aux femmes existent. Même si certaines associations essaient d'organiser des séances de formation et de sensibilisation, on assiste à une persistance des cas de violences basées sur le genre.

A titre illustratif, dans les registres de l'association NTURENGAHO appuyée par le projet PLUVIF (Projet de Lutte contre les Violences faites aux Jeunes Filles et Femmes) pour la période allant du mois de mars 2013 à septembre 2013, soixante et un cas de violences sont parvenus dans les bureaux de l'association tel que le montre le tableau ci-après :

N°	Types de violence	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Total
1.	Violences socio-économiques	4	4	5	4	6	2	3	28
2.	Violences physiques	2	0	0	1	0	2	0	5
3.	Violences domestiques	0	1	1	0	1	2	3	8
4.	Violences sexuelles	1	1	4	2	3	4	2	17
5.	Violences psychologiques	0	1	0	0	0	2	0	3
	Total	7	7	10	7	10	12	7	61

**Source : projet PLUVIF (Projet de Lutte contre les Violences faites aux Jeunes Filles et Femmes)**

Le Projet PLUVIF a débuté ses activités en commune de Kayokwe depuis le mois de juillet 2011. Il a organisé des ateliers de formation et de sensibilisation à l'endroit des représentants de la société civile (Ligue Iteka, Nturingaho, Réseaux femmes et paix, Dushirehamwe, Mukenyemizemanya), des représentants du CDF Mwaro, deux représentants de l'Hôpital Kibumbu, deux officiers de la police judiciaire, deux représentants du tribunal de grande instance, un représentant du centre de santé Mwaro, Croix rouge.

L'objectif de ces ateliers était d'explorer ensemble les modalités et les difficultés d'intervention, les lacunes observées en matière de lutte contre les violences basées sur le genre.

De ces rencontres, des propositions de solutions ont été proposées pour lutter efficacement contre ces violences basées sur le genre. Il s'agit entre autres de :

- la création d'une synergie pour la mise en commun des efforts en matière de lutte contre les V.B.G ;
- l'organisation des réunions périodiques des intervenants ;

- la multiplication des séances de sensibilisation sur les méfaits des violences basés sur le genre ;
- la vulgarisation des textes en rapport avec les droits de l'homme ;
- la prise en charge médicale gratuite des victimes des violences basées sur le genre ;
- la sensibilisation des filles pour ne pas s'exposer aux dangers de violences ;
- le renforcement des structures déjà existantes.

A partir du mois de juin 2012, le projet PLUVIF en collaboration avec NTURENGAHO (antenne Mwaro) a ouvert les portes de ses bureaux aux victimes de violences faites aux jeunes filles et aux femmes. L'appui aux victimes consiste en une assistance médicale, juridique et psychosociale.

Selon le poste de police de la commune Kayokwe, toutes les victimes de différents types de violences n'osent pas dénoncer les auteurs. Elles s'orientent vers les associations de protection et/ou de promotion des droits humains pour l'écoute, l'orientation et l'accompagnement. La sensibilisation devrait aller aussi dans le sens d'amener les victimes à porter plainte à temps pour une poursuite judiciaire des auteurs.

### **III.1. Des autorités administratives qui respectent les libertés publiques**

En commune Kayokwe, on dénombre plusieurs associations dont certaines sont reconnues au niveau local, provincial et même national. Leurs domaines d'intervention sont notamment la gouvernance, la protection et la promotion des droits humains ; l'agriculture et l'élevage ; la protection de l'environnement ; l'encadrement et l'assistance des orphelins, veufs et veuves en détresse ; des réseaux comme le réseau burundais des personnes vivant avec le VIH-SIDA, le réseau des citoyens probes, Réseau Femmes et Paix ; des syndicats comme le Syndicat Libre des Enseignants du Burundi, le Syndicat des Travailleurs de l'Enseignement du Burundi, le Syndicat CONAPES ; des observatoires comme l'Observatoire Burundais

des Prisons, l'OLUCOME et l'OAG ainsi que des Ligues comme la ligue des Droits de l'Homme Iteka, etc.

Toutes ces organisations de la société civile, de même que les partis politiques affirment travailler et s'exprimer librement. L'administration communale de Kayokwe respecte la liberté d'opinion, de culte, de réunion et d'association.

Ce qui manque cependant, c'est de les associer dans la gestion de la commune. Selon l'article 15 de la Loi Communale, ces associations de la société civile doivent être invitées au moins une fois l'année par le Conseil Communal « pour les informer de manière transparente sur la situation politique, sociale et économique prévalant dans la commune et ses perspectives d'avenir ». La loi les autorise à ce moment à poser des questions et à faire des propositions au conseil communal. Ainsi auront-elles participé au développement de la commune.

## **IV. Conclusion et recommandations**

### **IV.1. Conclusion**

Ce rapport d'observation de la gouvernance en commune Kayokwe a permis de constater que cette commune fait des avancées significatives en matière de gouvernance. Les organes dévolus aux communes par la Loi communales fonctionnent normalement et à la satisfaction de la population.

La redevabilité chez les autorités administratives de cette commune n'est plus à démontrer. Des rencontres d'échange avec la population sont régulièrement organisées à tous les niveaux et sont sanctionnées par des procès-verbaux dûment classés par la commune. L'accès aux services communaux est garanti tandis que la gestion financière des fonds de la commune se fait dans la transparence. Cela transparait dans les rapports transmis aux autorités provinciales et d'autres pièces comptables classés à la comptabilité de la commune.

L'OAG note des améliorations continues tout au long de la période qu'il suit de près l'état de la gouvernance dans cette commune. Certaines lacunes comme la lenteur dans l'octroi des documents administratifs ont été progressivement corrigées. Cependant il y a des situations qui méritent une attention particulière dans cette commune de Kayokwe. Un travail en synergie des administratifs et des responsables de certains services déconcentrés s'impose pour améliorer ensemble l'hygiène dans cette commune.

Du point de vue politique et administratif, les partis vivent en symbiose et n'ont pas de difficultés à organiser leurs réunions. Les autorités communales ont adopté le principe démocratique de redevabilité. Des réunions sont régulièrement organisées par les chefs de collines, les chefs de zones et l'administrateur.

Néanmoins les conditions dans lesquelles les chefs de zones travaillent méritent une attention particulière de la part du conseil communal de Kayokwe. Les bureaux de ces derniers ne devaient pas poser problèmes.

Une mobilisation de la population dans le cadre des travaux communautaires dans ce sens peut aider à résoudre cette question.

La commune Kayokwe a besoin d'un plan communal de développement communautaire. Si aujourd'hui ses autorités administratives sont bien cotées par la population, c'est parce qu'ils ont mis en application les projets inspirés par la communauté bénéficiaire. Il est plus qu'urgent qu'un PCDC deuxième génération (2014-2018) soit élaboré.

En matière sociale l'école fondamentale nouvellement introduite par le gouvernement ne devait pas faire peur à personne. Même précipité ou mal pensé, ce nouveau système éducatif ne va pas reculer. Il appartient aux collectivités locales de s'ajuster et de chercher des moyens pour que cette première promotion de l'école fondamentale ne soit pas sacrifiée. Il faut penser à l'amélioration des conditions dans lesquelles les enfants apprennent.

On ne peut pas parler de bonne santé sans respecter les règles élémentaires d'hygiène. Beaucoup d'efforts doivent être fournis dans ce domaine.

En commune Kayokwe beaucoup de ménages et plusieurs lieux publics ne disposent pas de latrines. Il est inconcevable par exemple qu'un marché moderne comme celui du chef lieu de la province Mwaro n'ait pas de latrines qui fonctionnent normalement. Pourtant c'est le marché qui fait entrer le plus de taxes par rapport aux deux autres, ceux de Rushuru et de Gatwe.

Les administratifs à la base doivent sensibiliser la population pour creuser des latrines ou même prendre des sanctions à l'endroit des récalcitrants pour la préservation de la santé de toute la population. Quant aux autorités

administratives, elles ont le devoir de faire des contacts nécessaires afin de doter la population de l'eau potable.

En bref l'état de la gouvernance en commune Kayokwe s'est nettement améliorée sur plusieurs points de vues même si certains aspects méritent une attention particulière afin d'améliorer la vie de la population.

L'évaluation des performances des communes réalisée par le Ministère en charge du développement communal au mois d'octobre 2013 classe la commune Kayokwe en première position au niveau de la province Mwaro, ex-æquo avec la commune de Gisozi. Les mêmes communes occupent la deuxième et la troisième place au niveau national.

## **VI.2. Recommandations**

### **a) Au gouvernement**

- Doter les écoles fondamentales du matériel didactique nécessaire et des bancs pupitres ;
- Evaluer à mi-parcours l'efficacité de la Carte d'Assistance Médicale et corriger les lacunes qu'elle présente ;
- Construire des locaux pour le tribunal de résidence de Kayokwe ;

### **b) A l'administrateur de la commune**

- Accélérer le processus de mise en place du PCDC ;
- Mobiliser la population pour la construction des bureaux des chefs de zones ;
- Mobiliser la population pour faire enregistrer les propriétés foncières ;
- Sensibiliser les ménages pour le creusage des latrines ;
- Sensibiliser les femmes enceintes pour accoucher dans les structures de santé ;

- Sensibiliser la population pour éradiquer les violences basées sur le genre ;
- Prendre des mesures pour accélérer la mise en valeurs des parcelles distribuées dans le village de Gihinga ;
- Payer la facture de la REGIDESO afin de permettre l'ouverture des robinets d'eau au marché du chef- lieu de la province Mwaro.

**c) A la REGIDESO**

- Electrifier le chef-lieu de la commune Kayokwe et ses environs.

## VII. BIBLIOGRAPHIE

1. Loi n° 1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi.
2. Loi n° 1/02 du 20 janvier 2010 portant révision de la Loi n° 1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale.
3. Loi n° 1/08 du 17 mars 2005 portant code d'organisation de la Compétences judiciaires.
4. Loi n° 1/010 du 13 mai 2004 portant code de procédure civile.
5. Loi N°1/009 du 4 juillet 2003 portant modification du décret-loi N°1/17 du 17 juin 1998 portant transfert de certaines recettes administratives au profit des communes.
6. Loi n°1/22 du 18 septembre 2009 portant révision de la loi n° 1/015 du 20 avril 2005 portant Code électoral.
7. PRADECS, Plan communal de développement communautaire de la commune (PCDC), 2008.
8. MPDRN et PNUD, Monographie de la commune Kayokwe, Bujumbura, 2006, 84p et annexes.
9. OAG, Analyse du processus de décentralisation au Burundi : (cas des conseils communaux et des structures locales de développement), Bujumbura, Octobre 2007.
- 10.SP/REFES, Le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, Bujumbura, 2005.
- 11.SP/REFES, Le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, deuxième génération, Bujumbura, 2011.
- 12.Plan communal de développement communautaire de la commune Kayokwe, octobre 2008.
- 13.Lettre de politique nationale de la décentralisation et du développement communautaire.
- 14.Manuel des procédures administratives et financières, Bujumbura, avril 2011.
- 15.Document de Politique Nationale de décentralisation.
- 16.Manuel d'évaluation des Performances de la commune.

- 17.Observatoire de l'Action Gouvernementale, Evaluation du processus de décentralisation, OAG, décembre2010.
- 18.Observatoire de l'Action Gouvernementale, Guide d'observation de la gouvernance, Bujumbura, octobre 2007.
- 19.Observatoire de l'Action Gouvernementale, Guide d'observation de la gouvernance, Bujumbura, octobre 2007.